

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

25/09/2017

Dossier complet le :

25/09/2017

N° d'enregistrement :

2017-065543

1. Intitulé du projet

Création d'une micro-centrale hydroélectrique sur les ouvrages de l'ASA du Canal de la Plaine de la Lentilla à Vinça dans les Pyrénées Orientales

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ASA du Canal de la plaine de la Lentilla

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Henri Vidal, Président

RCS / SIRET

2 0 0 0 2 7 4 3 1 0 0 1 0

Forme juridique

Etablissement public

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
29	Nouvelles installations d'une puissance maximale brute totale inférieure ou égale à 4,50 MW.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Projet de turbinage de l'excédent d'eau dérivé par le canal de la Lentilla pour produire de l'électricité propre et renouvelable.

Le projet repose sur l'utilisation des ouvrages existants (canal de la plaine de la Lentilla, conduite forcée de la station de pompage de l'ASA du canal de la Lentilla) et créer une micro-centrale hydroélectrique (bâtiment de 42 m²), une conduite forcée d'amener l'eau jusqu'à la micro-centrale d'environ 150 m en piquage sur la conduite existante de la station de pompage et une conduite de restitution de l'eau jusqu'au cours d'eau de la Lentilla. Les conduites seront enterrées.

Les eaux à turbiner seront prélevées au seuil du canal de la Plaine de la Lentilla, et lors de leur arrivée dans le bassin intermédiaire du canal, elles sont envoyées dans la conduite forcée. Jusqu'à aujourd'hui, cette conduite forcée était uniquement utilisée pour le pompage d'eau de la Têt vers le bassin intermédiaire mais elle servira donc par la suite à prélever les eaux à turbiner dans le bassin intermédiaire.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal du projet est de valoriser sous forme de production hydroélectrique les débits excédentaires dérivés au niveau du seuil sur la Lentilla sans modifier ni le débit réservé au cours d'eau de la Lentilla, ni le débit destiné à assouvir les besoins en irrigation des communes desservies par le canal.

Le projet participe aux efforts nationaux pour la transition énergétique et offre une double fonction hydraulique au canal en valorisant la dérivation de l'eau en phase hivernale pour la production électrique propre.

Lorsque les besoins en irrigation seront nuls, un débit minimum de 50 à 70 l/s sera laissé dans le canal en aval du bassin intermédiaire (lieu de restitution des eaux pompés dans la Têt par la station de pompage existante et de prélèvement des eaux destinées à être turbinées) pour le défeuillage du canal. (

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Il y a aura trois zones de chantier ; les trois auront lieu hors du cours d'eau :

- Zone du seuil et de la prise d'eau:

Mise en place d'une vanne automatisée au cours de l'été 2017 pour un meilleur contrôle et une meilleure gestion des débits prélevés. Ces travaux étaient déjà prévus dans le dossier loi sur l'eau déposé le 25 mars 2015 pour la station de pompage.

- Zone du bassin intermédiaire du canal :

Mise en place d'une grille fine et d'un dégrilleur. Les travaux sont réduits et l'accès est facile depuis la route RD13 qui relie Vinça à Valmanya.

- Zone de la centrale:

Réalisation d'un piquage en "Y" sur la conduite existante et pose d'une conduite en bordure de chaussée sur 150 mètres pour relier le bâtiment accueillant la turbine.

Mise en place d'un bâtiment de 42 m² (micro-centrale) sur une zone goudronnée à proximité immédiate de la route qui longe la Lentilla en marge droite en sortant de la N116. Le bâtiment sera situé juste en face d'une station de pompage de la SAUR. Une attention particulière sera dédiée à l'intégration du bâtiment dans son environnement. L'accès est facile et sécurisé par la route.

Réalisation d'un canal de restitution dans le cours d'eau avec un brise charge type enrochement pour ne pas déstabiliser le milieu.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Lorsque la station de pompage de l'ASA sera en fonctionnement (uniquement en été), la micro-centrale ne pourra pas fonctionner car les deux usages ne sont pas compatibles dans une même conduite.

La puissance nette de la centrale sera d'environ 331 kW.

Le bâtiment de la micro-centrale sera sur un seul niveau et aura une longueur de 7 mètres et une largeur de 6 mètres, soit une surface nette de 42 m². Le plancher de la centrale est à la cote 244,5 m NGF.

Le niveau de la retenue de Vinça fluctue entre les côtes 218 m NGF et 244 m NGF. La micro-centrale est au dessus du niveau de crue. La restitution par une buse enterrée de 12 m de longueur et un canal ouvert de 36 m de longueur.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Projet de prise d'eau et dérivation sur la Lentilla sont autorisés par l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2015.

Projet de micro-centrale soumis à Porter-à Connaissance pour une demande de prescription relative à la production d'énergie hydroélectrique à partir des débits dérivés par le seuil et la prise d'eau sur le cours d'eau de la Lentilla.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Débit modulaire de la Lentilla	0,86 m3/s
Débit moyen dérivé (irrigation et hydroélectricité)	0,23 m3/s
Débit moyen turbiné (hydroélectricité)	0,10 m3/s
Débit réservé	0,143 m3/s (été) - 0,267 m3/s (hiver)
Débit maximum turbiné	0,330 m3/s
Hauteur de chute nette	122,35 m
Puissance nette	331 kW
Emprise du bâtiment de la micro-centrale	42 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Au sud de la N116 sur la Commune
de Vinça

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2° 3 0' 3 5 " 09 Lat. 4 2° 3 8' 3 9 " 04

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?**

Oui ☒

Non ☐

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

Les ouvrages existants sont:

- Les installations constitutives de l'ASA (seuil, canal d'amenée, bassin et intermédiaire et équipement de distribution gravitaire,...), avec une autorisation fondée en titre.

- Le seuil et la conduite forcée de la station de pompage autorisés par l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2015

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet est situé à 3 km de la zone Natura 2000 n° FR9102010. Site à chiroptères des Pyrénées-Orientales.
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Au niveau du seuil, le canal prélèverait en moyenne 0,10 m ³ /s d'eau à turbiner pour un module de la Lentilla qui est de 0,86 m ³ /s. L'eau turbinée est restituée dans le cours d'eau 6,5 km en aval de la prise d'eau (seuil). Les eaux prélevées sont intégralement restituées après turbinage sans altération de leurs qualités physico-chimique. Le débit minimum biologique est respecté dans l'intégralité du tronçon court circuité.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Les émissions sonores de la turbine seront très peu audibles de l'extérieur du bâtiment.

Emissions	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Les vibrations seront très faibles et limitées au groupe turbo-générateur. Les vibrations ne se propagent pas à l'extérieur du bâtiment.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Les appareils électriques seront mis au normes. Les huiles utilisées seront bio-dégradables. Les groupes hydrauliques seront munis de bacs de rétention.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans le périmètre de protection d'un monument historique. Une attention particulière sera dédiée à l'intégration paysagère du bâtiment.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet vient donc augmenter les débits dérivés par le canal de la Lentilla pour l'irrigation. L'augmentation des débits dérivés reste faible: 0,10 m³/s, c'est à dire, 14% du module du cours d'eau de la Lentilla et ils seront intégralement restitués dans le cours d'eau. Le débit réservé et le débit minimum biologique du cours d'eau de la Lentilla seront respectés et la mise en place de la vanne de tête au niveau du seuil permettra une meilleure gestion et un meilleur contrôle des débits dérivés (couplé à une station de mesure des débits).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet prévoit:

- En mesure d'évitement, la mise en place de la centrale sur une zone anthropisée et goudronnée pour éviter tout défrichement et réduire au maximum l'impact sur l'environnement de la centrale.
- La mise en place d'une vanne de tête automatisée pour un meilleur contrôle des débits dérivés par le canal
- La mise en place de sondes de niveau afin de contrôler et gérer en continu le débit dans le canal en aval du bassin en fonction des besoins et de manière à laisser un débit de 50 l/s au minimum dans le canal
- Une visite hebdomadaire pour nettoyer la prise d'eau et vérifier les ouvrages
- Automatisation de la gestion de la centrale

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à utiliser et à valoriser les ouvrages existants.

Les débits réservés ne sont pas modifiés. Ceux-ci furent établis pour garantir le respects des débits minimum biologiques de la Lentilla dans l'étude des volumes prélevables de BRL Ingénierie demandés par l'Agence de l'eau Rhone Méditerranée et Corse dans le cadre du rétablissement de l'équilibre dans les eaux de la Têt.

L'intégralité de l'eau prélevée pour le turbinage est restituée dans le cours d'eau de la Lentilla.

L'emplacement de la centrale est anthropisée et goudronné et à été choisi pour éviter le défrichement et diminuer au maximum l'impact de la central sur son environnement.

L'étude d'incidence menée pour Eléments n'a révélé aucun impact majeur de la centrale sur l'environnement;

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
1- Porter-à-connaissance 2- Plans complémentaires

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

VINSA

le,

18 Septembre 2017

Signature



